

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**L'AUTORITE BURUNDAISE DE REGULATION DES PRODUITS VETERINAIRES,
DES PESTICIDES ET DES ALIMENTS « ABREVPA »**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL n° DNCMP/162/F/2026-
2027 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE LABORATOIRE**

Date de Publication : ..17.1....9./2026

Date d'ouverture : ..06.1...12./2026

24

septembre 2026

**Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT LOCAL N°DNCMP/163/F/2026-2027
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE LABORATOIRE**

Date de publication : /16/09/2026

Date d'ouverture des offres : /06/10/2026

L'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments « ABREVP », lance un appel d'offres local ouvert pour la fourniture du matériel de laboratoire

1. OBJET

Le présent marché est constitué de 3 lots et chaque lot est indépendant. Ce marché concerne la fourniture ainsi que la livraison du matériel de laboratoire ci-dessous repris :

Lot n°	Libellé des produits	Unité	Quantité
1	Balance Analytique	pièce	1
	Bistouri	paquet	5
	Fruorimètre Portable	pièce	1
	Glacière	pièce	4
	Lamelle Couvre Objet	paquet	5
	Lames Portes-Objet	paquet	5
	Marqueurs Indélébiles	paquet	5
	Marqueurs Résistants aux produits chimiques	paquet	5
	Ovoscope	pièce	2
	Raptor	pièce	3
	Refractomètre	pièce	1
	Réfrigérateurs	pièce	2
2	Acide Chloridrique	litre	5
	Acide Sulfurique Concentré	litre	5
	AW Mètre(Activité De L'eau)	pièce	1
	Conductimètre	pièce	1
	Ether de Pétrole	litre	2
	Foodscan	pièce	1
	Hexane	litre	5
	Kit Aflachek	paquet	2
	Kit d'analyse du Formaldehyde	paquet	1
	Loupe	pièce	50
	Microscope Binoculaire	pièce	4
	Molibdate d'ammonium	kg	5
	Olfactomètre	pièce	1
	Papier d'aluminium	pièce	5
	Sac en Papier Craft	pièce	500
	Sachets à Fermeture Etanche	paquet	2
	Sachets à Fil d'acier	paquet	2

	Sachets avec Bande inscriptible	paquet	2
	1-pentanol (Alcool amyline)	litre	5
	Alcool (75%)	litre	50
	Analyseur de Texture	pièce	1
	Blouse	pièce	20
	Coton hydrophile	pièce	5
	Densimètre	pièce	1
	DensitoPro et Accessoires	pièce	1
	Dessicateur	pièce	1
	EDTA(Acide Éthylènediaminetétraacétique)	litre	5
	Gant de Protection Chimique	paquet	10
	Gant en Latex	paquet	10
	Gilet de Terrain	pièce	80
	Jet de Tamis	pièce	3
	Masque	paquet	10
	Methanol 95%	litre	5
	Microscope	pièce	1
	Thermo-Hygromètre Portable	pièce	1
3	Thermomètres Enregistreurs	pièce	1

2. FINANCEMENT

Le marché est financé à 100% sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2026 - 20267

3. PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises, conformément à l'article 161 du code des Marchés Publics.

4. LIEU D'EXECUTION

Les fournitures seront livrées et déchargées au Bureau de l'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires et des Aliments, sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE.

5. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront être paginées, paraphées et comprendre une table de matière. Aussi, elles devront être présentées en six (6) exemplaires dont l'original et cinq (5) copies sous double enveloppe. L'une contiendra l'offre technique ainsi que tous les renseignements administratifs exigés dans le Dossier d'Appel d'Offres.



L'autre contiendra l'offre financière ainsi que tous les renseignements pouvant faciliter l'évaluation financière de l'offre dont le bordereau des prix.

Les deux seront glissées dans une seule enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif.

Le soumissionnaire prendra soin de marquer sur l'enveloppe extérieure la mention « *Offre pour la fourniture du matériel de laboratoire à n'ouvrir qu'en séance publique du 06/10/2026* »

6. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'appel d'offres au siège de la Direction Générale de l'ABREVPA sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE.

7. DEPOTS DES OFFRES

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir au Bureau de l'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE au plus tard le 06/10/2026 à 9h00, heure locale. Les offres devront être accompagnées des échantillons du matériel de laboratoire et d'inspection, à l'absence des échantillons, il faudra déposer les prospectus.

8. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu dans la salle des réunions de l'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE le 06/10/2026 à 9h30 du matin, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres.

Les offres techniques et financières seront ouvertes le même jour. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

9. VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. Le délai d'engagement part de la date d'ouverture effective des offres.

10. DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la réception de la lettre du marché signée par toutes les parties contractantes.



11. GARANTIE BANCAIRE DE SOUMISSION

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de :

Lot 1 : Six million BIF (6 000 000 Francs Bu)
Lot 2 : cinq million BIF (5 000 000 Francs Bu)
Lot 3 : cinq million BIF (5 000 000 Francs Bu)

Cette garantie bancaire de soumission doit être libellée en monnaie burundaise (BIF) sous forme de garantie bancaire. Son absence à l'analyse entraînera le rejet pur et simple de l'offre en défaut.)

12. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'appel d'offres peut être retiré par les candidats à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant présentation d'une preuve de paiement d'un montant de **CINQUANTE MILLE FRANCS BU (50 000 BIF)** ou l'équivalent en une autre monnaie convertible versés au compte n° CC100003 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

13. Critères de qualification

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises et résidant au Burundi, n'ayant pas commis une tricherie sur les marchés similaires (fourniture du matériel de laboratoire) et n'ayant pas de litiges avec l'ARMP.

Le(s) soumissionnaire(s) ne doit/doivent pas avoir été condamné(s) pour une infraction à la législation sur les marchés publics ou avoir été exclu(s) des procédures de passation des marchés par une décision de justice définitive en matière pénale, fiscale ou par une décision de l'ARMP.

Fait à Bujumbura, le 11/09/2026

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ABREVPA

Ir. Léopold MANIRAKIZA

